

## Message

du

conseil fédéral à l'assemblée fédérale au sujet de la votation fédérale du 15 mars 1891 sur la loi fédérale du 26 septembre 1890 concernant les fonctionnaires et employés devenus incapables de remplir leurs fonctions.

(Du 10 avril 1891.)

---

Monsieur le président et messieurs,

La loi fédérale votée par les chambres le 26 septembre 1890 concernant les fonctionnaires et employés fédéraux devenus incapables de remplir leurs fonctions a suscité, avant l'expiration du délai d'opposition (26 décembre 1890), un grand nombre de demandes de votation populaire sur cette loi. Le chiffre total des signatures est de 89,934.

De ces signatures on a dû en déclarer nulles 5362, surtout par le motif qu'elles n'avaient pas été apposées par les individus eux-mêmes. En conséquence, les signatures valables atteignent le chiffre encore considérable de 84,572.

Ce chiffre total se répartit comme suit sur les divers cantons.

Cantons.	Total des signatures.	Signatures valables.	Signatures non valables.	Proportion des signatures sur 100 électeurs inscrits.
Zurich . . . . .	1,531	714	817	2,0
Berne . . . . .	17,178	16,267	911	15,7
Lucerne . . . . .	12,494	12,083	411	40,2
Uri . . . . .	1,872	1,667	205	46,1
Schwyz . . . . .	2,690	2,241	449	22,1
Unterwalden-le-haut . . . . .	1,137	1,072	65	31,3
Unterwalden-le-bas . . . . .	763	703	60	27,6
Glaris . . . . .	162	161	1	2,0
Zoug . . . . .	471	460	11	8,0
Fribourg . . . . .	1,659	1,583	76	5,7
Soleure . . . . .	2,461	2,328	133	13,7
Bâle-ville . . . . .	243	241	2	2,2
Bâle-campagne . . . . .	358	352	6	3,2
Schaffhouse . . . . .	939	919	20	12,0
Appenzell Rhodes ext. . . . .	—	—	—	—
Appenzell Rhodes int. . . . .	—	—	—	—
St-Gall . . . . .	5,185	5,111	74	10,0
Grisons . . . . .	6,324	6,048	276	29,0
Argovie . . . . .	4,855	4,324	531	12,3
Thurgovie . . . . .	16,796	16,063	733	70,4
Tessin . . . . .	4,973	4,728	245	13,2
Vaud . . . . .	—	—	—	—
Valais . . . . .	7,843	7,507	336	28,7
Neuchâtel . . . . .	—	—	—	—
Genève . . . . .	—	—	—	—
Suisse	89,934	84,572	5,362	13,8

Le nombre de signatures exigé par la constitution étant ainsi de beaucoup dépassé, nous avons pour tâche d'ordonner la votation populaire.

Par décision du 16 janvier 1891, nous avons fixé le jour de la votation au 15 mars 1891, et nous avons donné les instructions habituelles aux cantons et à la chancellerie fédérale.

**Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale au sujet de la votation fédérale du 15 mars 1891 sur la loi fédérale du 26 septembre 1890 concernant les fonctionnaires et employés devenus incapables de remplir leurs fonctions. (Du 10 avril 1891.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1891
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.04.1891
Date	
Data	
Seite	812-837
Page	
Pagina	
Ref. No	10 070 166

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.